



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_047

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Roland LONJON

Délibération n° DEL_CC2025_047 du 06/03/2025

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet : Personnel : Adhésion au service retraites du Centre de gestion de la Haute-Loire

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

L'article L452-41 du Code Général de la Fonction Publique permet aux centres de gestion d'assurer, à la demande des collectivités et établissements publics de son ressort, toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents.

Par délibération du 12 juillet 2007, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL.

Par délibération du 3 décembre 2024, le Conseil d'administration du Centre de gestion a modifié la convention relative au service Assistance retraites.

En adhérant à ce service, la collectivité délègue son rôle d'employeur au Centre de gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

Objet :	Tarif unitaire
Immatriculation de l'employeur	10 €
Demande de régularisation de services	70 €
Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	70 €
Dossier de liquidation de pension (normale, invalidité, réversion, carrières longues, retraite progressive, au titre du handicap, ...)	70 €
Entretien retraite et simulation de pension (APR)	70 €
Simulation retraite à la demande de l'employeur	70 €
Correction des Comptes Individuels Retraites par cohorte (à 55 ans et 60 ans)	50 €
Correction des anomalies des déclarations individuelles : Par tranche de 3 anomalies	40 €

Les seules évolutions tarifaires concernent les simulations / liquidations de pension (+ 20 €) et les corrections des Comptes individuels retraites (+ 10 €).

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les termes de la Convention d'adhésion au service Assistance retraite,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire ainsi que toutes pièces ou avenants afférents.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20250312-DEL_CC2025_047-DE

Le Vice-Président,

Jean-Paul BRINGER

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_048

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Enora BRESSO Juridique
Affaire suivie par : Didier SABOURAULT

Objet :	Réalisation d'un datacenter mutualisé pour la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le Département de la Haute-Loire - ALTI-DATA 43: approbation du projet, convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et convention de gestion
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

La dématérialisation des processus des collectivités a rendu indispensable l'utilisation de moyens numériques performants. Les dysfonctionnements des systèmes d'information pourraient paralyser les services et affecter les services à l'utilisateur.

Au regard de ce constat et de leurs besoins, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le Département de la Haute-Loire ont conçu le projet de construction d'un DataCenter mutualisé.

Les limites actuelles des salles serveurs de chaque collectivité ne permettent pas en effet de faire évoluer sereinement leurs systèmes d'information :

- les salles serveurs actuelles ne peuvent plus accueillir de nouveaux équipements,
- les accès aux salles serveurs ne sont pas suffisamment protégés,
- les alimentations électriques ne sont pas doublées et il n'y a pas de secours en cas de panne.

L'objectif de ce Datacenter, appelé « ALTI-DATA 43 », est de permettre l'accessibilité des services numériques H24 aux agents et au public, sans interruption de service.

Ce bâtiment écoresponsable, peu énergivore, diminuera considérablement l'empreinte carbone des deux collectivités et les coûts de fonctionnement énergétiques.

Les enjeux d'ALTI-DATA 43 sont identiques pour les parties prenantes :

- Disposer de Systèmes d'Information (SI) encore plus efficaces pour les usagers, les agents de l'Agglomération du Puy-en-Velay et du Département de la Haute-Loire.
- Mutualiser les coûts pour optimiser les budgets liés au numérique.
- Augmenter la résilience des SI en mettant en œuvre un plan de continuité d'activité.
- Sécuriser les données physiques et logiques en renforçant les accès et la supervision des équipements.
- Étanchéifier les données pour répondre aux exigences du RGPD, de la CNIL et de la Directive NIS2,
- Intégrer les évolutions technologiques futures (objets connectés, intelligence artificielle, etc.).

Pour concrétiser ce projet, la Communauté d'agglomération a, par sa délibération du 25 septembre 2024, décidé de vendre au Conseil départemental la parcelle cadastrée BM 226 (commune du Puy-en-Velay ; zone d'Activité de Taulhac (lieu-dit de « Pierre et Bois »).), d'une superficie de 1 245 m², en vue d'y installer le DATACENTER « ALTI-DATA 43 ».

Pour la construction du datacenter, le Département se verra transférer par la Communauté d'agglomération la maîtrise d'ouvrage.

Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement est conclue sur le fondement de l'article L 2422-12 du Code de la Commande Publique. La convention proposée en annexe prévoit ainsi une délégation temporaire par la Communauté d'agglomération de la maîtrise d'ouvrage au Département pour la réalisation et l'aménagement de l'ouvrage.

Le Département assure alors la maîtrise d'ouvrage et le financement des opérations pour le compte des deux collectivités. Il assume cette mission à titre gratuit et dans les conditions définies aux articles L. 2421-1 et suivants du code de la Commande Publique.

Le coût global prévisionnel de l'opération d'investissement hors subvention est fixé à
Délibération n° DEL_CC2025_048 du 06/03/2025

1 541 302 € TTC une fois le terrain acquis.

Pour cette opération, le Département pourrait bénéficier d'une subvention de la Région au titre du Pacte Haute-Loire de 500 000 euros.

Le coût net de l'opération serait supporté conjointement par le Département et la Communauté d'agglomération selon la répartition suivante :

- 60 % des frais à la charge du Département,
- 40 % des frais à la charge de la Communauté d'agglomération.

Le Département assurerait le règlement de l'ensemble des coûts relatifs à l'opération et percevrait la subvention au titre du Pacte Haute-Loire.

40 % des dépenses et 40 % des recettes de l'opération correspondant à la part de la Communauté d'agglomération seraient comptabilisés sur des comptes de tiers.

La Communauté d'agglomération rembourserait au Département le solde entre le compte de tiers en dépense et le compte de tiers en recette.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des coûts estimés de l'opération :

THÉMATIQUES	COÛT INVT GLOBAL	COÛT INVT AGGLO (40%)	COÛT INVT DPT (60%)
ACQUISITION TERRAIN	67 230 €		67 230 €
DATACENTER & GROUPE ÉLECTROGÈNE	1 200 000 €	480 000 €	720 000 €
TRAVAUX ET VIABILISATION	235 414 €	94 166 €	141 248 €
ADDUCTIONS RÉSEAUX	39 888 €	15 955 €	23 933 €
SALLE DE TRAVAIL	8 000 €	3 200 €	4 800 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	58 000 €	23 200 €	34 800 €
SOUS-TOTAL	1 608 532 €	616 521 €	992 011 €
SUBVENTION PACTE HAUTE-LOIRE	- 500 000 €	- 200 000 €	- 300 000 €
TOTAL	1 108 532 €	416 521 €	692 011 €

De surcroît, une convention de gestion entre les deux collectivités est également proposée en annexe afin d'organiser le fonctionnement futur du datacenter et traiter :

- de la répartition des dépenses d'investissement et de fonctionnement entre le Département et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- des modalités d'accès et d'usage du datacenter,
- de la gouvernance du datacenter.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

Le Conseil Communautaire :

Délibération n° DEL_CC2025_048 du 06/03/2025

- APPROUVE le projet de construction du datacenter « ALTI-DATA 43 » d'un montant total estimatif de 1 541 302 € TTC réparti entre le Département à hauteur de 60 % et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à hauteur de 40 %,
- VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer :
 - la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, ci-annexée, relative à la construction du Data center
 - la convention de gestion du DATACENTER, ci-annexée.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_049

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Zoe TAGLIATI Informatique

Affaire suivie par : Kévin PONCHON et Julien SABATIER (Cellule SIG)

Objet :	Evolution et maintenance du visualiseur cartographique MapStore2-geOrchestra : convention de partenariat
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

geOrchestra est une Infrastructure de Données Géographiques (IDG) créée en 2009 pour répondre aux exigences de la directive INSPIRE de diffusion des données en Europe. Elle est entièrement basée sur des logiciels libres.

Elle permet, entre autres, de stocker, administrer, cataloguer et visualiser les données cartographiques aux agents de la collectivité et des communes.

Rennes Métropole, le CRAIG et l'Agglomération du Puy-en-Velay, tout comme d'autres acteurs nationaux de l'information géographique, ont retenu geOrchestra comme socle technique pour leurs plateformes de diffusion web des données géographiques, s'inscrivant de fait dans une démarche collaborative autour du projet geOrchestra.

geOrchestra réunit donc des organismes publics de premier plan au niveau national quant à leur expertise dans l'application de la directive INSPIRE (directive 2007/2/EC).

Suite à un précédent partenariat, un nouveau visualiseur cartographique avait été développé pour l'IDG geOrchestra : «MapStore2». Afin de maintenir celui-ci à jour dans le temps et de le faire évoluer en adéquation avec les retours des utilisateurs, il est nécessaire de financer des prestations de maintenance et de développement.

La mise en commun de ressources humaines et financières vise ainsi à la réalisation de développements informatiques répondant aux besoins de la communauté des utilisateurs.

En conséquence, une convention de partenariat dans le cadre de l'évolution et de la maintenance du visualiseur «MapStore2-geOrchestra» conjointe pourrait être établie pour préciser les conditions techniques, organisationnelles, juridiques et financières de la réalisation.

La quote-part de la Communauté d'agglomération au regard de ses besoins fonctionnels serait, de 40 000 € versés sur 4 ans par annuités de 10 000 € entre 2025 et 2028.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le principe de la démarche de partenariat dans le cadre de l'évolution et de la maintenance du visualiseur cartographique MapStore2-geOrchestra,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente convention de partenariat dans le cadre de l'évolution et de la maintenance du visualiseur cartographique MapStore2-geOrchestra,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

Délibération n° DEL_CC2025_049 du 06/03/2025

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20250312-DEL_CC2025_049-DE

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_050

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie

Objet :	Demande de modification de l'autorisation environnementale relative à la déviation de Saint-Hostien - Le Pertuis sur la RN 88 : avis relatif à l'enquête publique
----------------	---

Rapporteur : Thierry MOURGUES

Suite à un courrier de la Préfecture du 20 décembre 2024, et conformément à l'article R.138-38 du Code de l'Environnement, il est demandé que le Conseil Communautaire émette un avis sur l'enquête publique avant le 10 mars 2025. Cet avis fait suite aux délibérations déjà émises les 10 juillet 2020 et 25 septembre 2024.

Présentation de l'opération :

La RN 88 a été classée « Grande liaison d'aménagement du territoire » dès 1993 considérant sa fonction d'axe central assurant la liaison Lyon - Toulouse. Ce classement n'a jamais été remis en cause et sa mise à deux fois deux voies a été inscrite dès 2003 parmi les 50 grands projets d'infrastructures nationaux.

Elle constitue une liaison interrégionale entre Occitanie et Auvergne Rhône-Alpes mais également une liaison européenne entre l'Europe du nord et l'Europe méditerranéenne. Cette liaison est destinée à achever le désenclavement du Massif Central. Vecteur important de développement économique des territoires qu'elle traverse, cette infrastructure routière constitue un véritable outil d'aménagement du territoire réunissant 7 départements, 2 grandes régions et 4 chefs-lieux.

Le projet décrit dans l'enquête publique et l'étude d'impact actualisée consiste à réaliser en 2x2 voies les contournements des bourgs de Saint-Hostien et du Pertuis sur une longueur de 10,5 km. Il constitue également le dernier maillon routier permettant la mise à 2x2 voies complète de la RN 88 entre Lyon et Le Puy-en-Velay. L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la Région par l'État. Elle est inscrite au Contrat de Plan État / Région et fait partie des dossiers répertoriés pour figurer dans un plan de relance ou plan de rebond co-financé par l'État et la Région Auvergne Rhône Alpes.

Ces documents présentent les actualisations du projet présenté en 2020 qui répondent aux recommandations de l'autorité environnementale formulées en 2020, aux informations complémentaires de 2022 fournies par la Région, aux recommandations de l'autorité environnementale en 2023 et enfin aux informations complémentaires de 2024 fournies par la Région. Après analyse des différents aspects de cette opération, il est mis en évidence les principaux atouts :

- Un projet d'intérêt général permettant de désenclaver la Haute-Loire et plus largement le sud de la région et du Massif Central.

Au niveau plus local, elle cumule deux fonctions très complémentaires :

- Elle permet de relier les aires urbaines de Saint-Étienne et du Puy-en-Velay,
- Elle permet d'irriguer tout un réseau de villes moyennes et villages ruraux de moyenne montagne.

Plus précisément sur le secteur Le Puy-Yssingeaux, elle permet la desserte de 43 communes regroupant plus de 88 000 habitants. C'est donc 1/3 de la population de la Haute-Loire qui est directement intéressé (riverains, employés, entrepreneurs, scolaires...) pour des usages du quotidien.

Concernant le volet économique, si le nord-est du département de la Haute-Loire est tourné vers Saint-Étienne, la mise à 2x2 voies jusqu'à Yssingeaux dans les années 90 a fortement

Délibération n° DEL_CC2025_050 du 06/03/2025

contribué à renforcer ce territoire avec de nombreuses installations d'actifs conservant leurs emplois à Saint-Étienne. Ainsi ce secteur est aujourd'hui caractérisé par une population active en croissance. Les artisans, commerçants, chefs d'entreprises professions intermédiaires et employés représentent les 2/3 de cette population active.

La RN 88 représente la colonne vertébrale à partir de laquelle se concentrent les zones d'activités et les entreprises industrielles et logistiques et à partir de laquelle le développement économique s'est prioritairement construit. Elle facilite les déplacements et les échanges économiques en direction du bassin Rhône-Alpin. Les zones d'activités de l'agglomération Ponote au plus proche de la route nationale sont les plus importantes du territoire, en superficie, en nombre d'entreprises et accueillent de grands noms de l'industrie locale. Ainsi, les 20 plus grandes entreprises industrielles font partie de ces zones d'activités.

Sur un territoire qui est son propre bassin d'emplois (93 emplois pour 100 actifs), le maintien d'une dynamique économique est un sujet essentiel ; le rapprochement au bassin Rhône-Alpin en temps par la progressive mise à 2X2 voies de la RN88 participe à développer l'attractivité économique du territoire. Tourné vers une offre touristique de « pleine nature », le secteur concerné concentre 40 % des chambres d'hôtel du Département de la Haute-Loire.

Ainsi, renforcer cet axe constitue-t-il une opportunité pour :

- Faciliter les déplacements du quotidien de près de 90 000 habitants.
- Contribuer au dynamisme économique et à l'emploi.
- Renforcer l'offre touristique avec un accès simplifié au territoire.

En outre, ce chantier générera la création de 855 emplois directs et de plus de 700 emplois indirects, ce qui, compte tenu de la crise économique actuelle, constituera un levier pour la relance.

Un projet pour plus de sécurité :

Au-delà de l'aspect facilitateur pour le quotidien des riverains et les acteurs économiques du territoire, ce projet a pour objectif le renforcement de la sécurité des utilisateurs de la RN 88. La RN 88 présente en effet un taux d'accident corporel significativement supérieur à la moyenne nationale. En effet celui-ci est de 21 pour 100 millions de véhicules/km tandis qu'il est près de 25 pour la RN88.

Entre 2013 et 2020, 23 accidents ont été comptabilisés sur la RN88 entre Yssingaux et Saint-Pierre-Eynac avec un total de 10 victimes, 23 blessés hospitalisés et 7 blessés légers.

Aussi, avec la mise à 2x2 voies de la section Le Pertuis Saint-Hostien et le doublement de la déviation d'Yssingaux, l'objectif est de réduire très significativement ce taux pour descendre au niveau de la moyenne nationale pour les 2 fois 2 voies soit 9.

Par ailleurs, en réduisant le trafic dans les bourgs traversés, il est attendu une amélioration notable de la sécurité des riverains.

Enfin, situé sur un territoire de moyenne montagne soumis aux averses de neige, la mise à 2x2 voies sera un atout pour faciliter le déneigement tout en améliorant la sécurité des personnels d'intervention et permettant la poursuite de la circulation.

Un projet exemplaire, intégré dans son environnement :

La Région, maître d'ouvrage de ce projet d'envergure, s'inscrit dans une démarche visant l'excellence en terme de préservation de l'environnement. En effet, cette opération est une première nationale puisque pour la première fois, la maîtrise d'ouvrage est confiée à une Région. Aussi, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui fait de l'environnement la priorité, compte s'appuyer sur ce chantier pour faire la démonstration de son ambition et de son expertise pour la conduite d'un projet routier où la préservation des ressources, les économies d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre seront des priorités. Tous les aspects de l'impact de ce chantier sur son environnement ont été étudiés et mis à jour en 2024 et pris en compte afin qu'ils soient :

- évités à chaque fois que possible,
- réduits systématiquement,
- compensés si aucune autre solution n'est possible.

Les emprises nécessaires au projet font l'objet de mesures de compensation non seulement rendues nécessaires par la réglementation de l'environnement mais également inédites par le niveau d'exigence du maître d'ouvrage. Le choix a été fait de réduire au maximum l'impact sur les espèces et les paysages, aussi les ouvrages facilitant les continuités écologiques et minimisant les impacts sur le réseau hydraulique sont espacés en moyenne de 250 m et non pas de 720 m comme la réglementation l'exige.

En outre, des mesures de compensation pour l'activité agricole sont prévues. Enfin, en réduisant la circulation dans les bourgs, les nuisances induites par le trafic routier seront réduites ce qui améliorera considérablement la qualité de l'air et donc la qualité de vie des riverains.

Tout en garantissant l'intégration de cet ouvrage dans son environnement, ce projet est une véritable opportunité pour renforcer le développement économique de la Haute-Loire et pour améliorer significativement la qualité de vie des riverains et des usagers de la RN88. La réduction du nombre d'accidents relève de la responsabilité des acteurs publics que nous sommes.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- ÉMET un avis très favorable au projet d'aménagement de la déviation Saint-Hostien-Le Pertuis (RN 88) porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- DEMANDE à Monsieur le Président ou son représentant de transmettre ces éléments à Monsieur le Préfet.

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 75
Contre : 2
Celline GACON, Laurent JOHANNY
Abstention : 1
Cécile GALLIEN

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_051

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Luidgi GRANGEON Développement touristique et territoriale

Objet :	Aménagement Voie douce Ceyssac - Les Orgues : acquisition des parcelles B n°844, AA n° 18, AC n°93 et B n°578, AA n°14, AA n°15
----------------	---

Rapporteur : Jean-Benoît GIRODET

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay envisage la création d'une voie douce entre Ceyssac et la salle des Orgues, longeant le ruisseau du Ceyssac offrant ainsi un accès plus direct avec un profil plus adapté aux mobilités douces. Cet aménagement sécuriserait les piétons et les cyclistes en évitant la cohabitation avec les véhicules motorisés dans un cadre verdoyant.

Aujourd'hui, cet axe ne favorise pas l'utilisation des mobilités douces par le dénivelé qu'il présente. De par sa proximité avec le centre du Puy, la Communauté d'agglomération du Puy trouve pertinent de développer une voie douce sur cette axe.

D'un point de vue technique, cette voie douce sera d'une largeur de 3 mètres afin de favoriser la cohabitation des usagers. Une portion présentera un rétrécissement de la largeur à 2,50 mètres afin de limiter les travaux de terrassement.

Cet aménagement nécessite l'acquisition foncière d'environ 11 700 m² de parcelles essentiellement agricoles, la surface définitive établie après élaboration du plan de bornage, pour un montant estimatif de 12 000 €.

Les emprises à acquérir sont à prendre sur les parcelles suivantes :

- section B n° 844, AC n°93, AA n° 18 propriétés de Madame ALIZARD : environ 9 200 m²,
- section AA n° 14, AA n°15, B n° 578 propriétés de Monsieur ALIX : environ 2 500 m².

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 18/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le principe de réalisation de l'aménagement d'une voie douce Ceyssac – Les Orgues,
- AUTORISE l'acquisition d'une partie des parcelles B n° 844, AA n° 18, AC n° 93 appartenant à Madame ALIZARD et des parcelles AA n° 14, AA n° 15, B n° 578 appartenant à Monsieur ALIX, sur la commune de Ceyssac, pour une superficie totale d'environ 11 700 m² et pour un montant estimatif de 12 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tous les actes nécessaires en vue de la réalisation de cette opération.

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n° DEL_CC2025_051 du 06/03/2025

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20250312-DEL_CC2025_051-DE

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_052

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet :	Aménagement d'une voie verte sur les berges du Ceyssac (liaison Ceyssac - salle des Orgues à Espaly) : demande de subvention Région
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Dans le cadre du projet global de voies cyclables urbaines, la Collectivité souhaite aménager une voie verte sur les berges du Ceyssac qui sera la liaison Ceyssac - Espaly.

Actuellement l'accès au bourg de Ceyssac, via le Puy-Espaly, se fait par la Route Départementale 111. Celle-ci, avec un fort dénivelé, n'est pas adaptée aux mobilités douces.

Aussi, il est envisagé de réaliser une voie verte le long des berges du ruisseau du Ceyssac, ce qui permettrait un accès plus direct, avec un profil en long plus favorable aux mobilités douces. Cet aménagement sécuriserait les piétons et cyclistes dans un cadre verdoyant, en évitant la cohabitation avec des véhicules motorisés.

Ce projet nécessite une acquisition foncière d'environ 11 700 m², essentiellement sur des parcelles agricoles.

Le coût hors taxes de l'opération s'élèverait à 207 040 € (hors foncier).

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
RÉGION	124 224,00 €	60 %
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	82 816,00 €	40 %
Total des dépenses en HT	207 040,00 €	100 %

La part restant à la charge de la Communauté d'agglomération s'élève à 82 816 € hors taxes.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le principe de réalisation de l'aménagement d'une voie verte sur les berges du Ceyssac,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20250312-DEL_CC2025_052-DE

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_053

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet :	Crue du 17/10/2024 : demande de Dotation de Soutien aux Evènements Climatiques
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Suite à l'épisode climatique de grande ampleur du 17 octobre 2024, la Communauté d'agglomération va procéder à des travaux de remise en état de ses infrastructures. Les biens, recensés à ce jour concernent les secteurs suivants, notamment les infrastructures et voiries, les biens annexes et les réseaux de distribution et sont détaillés comme suit :

1. Infrastructures routières et ouvrages d'art	
Infrastructure routière	3 200,00 €
2. Biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation	
3. Digues	
Digue	97 875,00 €
4. Réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées	
Réseaux et ouvrages divers	80 967,00 €
5. Stations d'épuration et de relevage des eaux	
STEP Chadrac	311 404,18 €
6. Pistes de défense des forêts contre l'incendie	
7. Parcs, jardins et espaces boisés d'affectation	
Aire de divertissement	5 000,00 €
8. Travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau	
Espaces verts	28 800,00 €
Seuil d'Audinet	58 756,69 €
Seuil de la Minoterie	30 422,74 €
Confortement de berge	1 387 164,57 €
9. Tours de projection pour Puy de Lumières	230 013,52 €
Total HT	2 233 603,70 €
Dont budget Assainissement	
Réseaux et ouvrages divers	80 967,00 €
STEP Chadrac	311 404,18 €
Sous total budget Assainissement	392 371,18 €

Le coût hors taxes de l'opération s'élèverait à 2 233 603,70 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
ÉTAT – Dotation de Soutien aux Évènements Climatiques	1 786 882,96 €	80 %
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	446 720,74 €	20 %
Total des dépenses en HT	2 233 603,70 €	100 %

La part restant à la charge de la Communauté d'agglomération s'élève à 446 720,74 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le principe de réalisation des travaux et de la remise en état de des infrastructures de la Communauté d'agglomération,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_054

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet :	Siège de l'agglomération - rénovation thermique : demandes de subvention FEDER, ETAT DETR/DSIL 2025, ETAT Fonds vert
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Les bâtiments du siège de l'Agglomération sont situés place de la Libération, à proximité du centre historique de la Ville du Puy-en-Velay, dans un environnement dit de « centre élargi ». Ils s'inscrivent dans un îlot construit occupé également par les pompiers et une maison médicale ainsi que des habitations.

La Collectivité envisage des travaux d'amélioration thermique des bâtiments du siège de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Deux aspects principaux seront traités dans le cadre de cette opération :

- une intervention sur l'enveloppe du bâtiment avec le changement des menuiseries et l'isolation de la façade par l'extérieur,
- une intervention sur l'intérieur du bâtiment avec une optimisation du système de chauffage, une amélioration des ventilations, le remplacement des luminaires pour des LED.

Le bâtiment se trouve en secteur d'intérêt patrimonial.

La rénovation énergétique permettra d'atteindre les résultats suivants :

- 40 % d'économie de consommation par rapport à la consommation de référence,
- produire une étude thermique selon la méthode Th-CE-ex.

Le déroulement prévisionnel des travaux est le suivant :

- démarrage des travaux en avril 2026,
- fin des travaux en janvier 2027.

Le coût hors taxes de l'opération s'élèverait à 1 588 504 €.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
ÉTAT – DETR/DSIL 2025	670 804 €	42,23 %
ÉTAT – FONDS VERT acquis	200 000 €	12,59 %
FEDER	400 000 €	25,18 %
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	317 700 €	20,00 %
Total des dépenses en HT	1 588 504 €	100,00 %

La part restant à la charge de la Communauté d'agglomération s'élève à 317 700 € H.T.

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le principe de réalisation des travaux de réhabilitation thermique du siège de l'agglomération,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_055

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Marina BUISSON Finances

Objet :	Rapport d'Orientation Budgétaire 2025
----------------	---------------------------------------

Rapporteur : Roland LONJON

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015, dispose que « dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 10 semaines avant le vote précédant l'examen du budget primitif (sous référentiel M.57), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». Ce rapport donne lieu à un débat, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné ci-dessus comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération qui, en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

Par conséquent, vous trouverez ci-joint le document support du Rapport d'Orientation Budgétaire.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE de la tenue du débat sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025,
- VALIDE l'existence du rapport ayant servi de base au débat.

VOTE :	UNANIMITÉ
---------------	------------------

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20250312-DEL_CC2025_055-DE

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025